

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 07 MAI 2024

OBJET : LOCATION DE L'ESTRADE COMMUNALE

L'an deux mille vingt-quatre, et le sept mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - DELAGE Véronique - BERHOOCIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DIRIBARNE Lionel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les tarifs de location des salles communales (rez-de-chaussée du château Salha, extension du mur à gauche ou son ensemble) et du matériel communal (chambre froide, sono, tables, bancs, chaises) ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 05 décembre.

Elle explique que l'estrade communale fait elle l'objet d'un prêt à titre gratuit, mais qu'étant donné la multiplication des demandes de locations reçues ces dernières années de la part d'associations hors commune, il convient à présent de tarifer sa mise à disposition.

Elle propose au conseil municipal :

- d'autoriser la location occasionnelle de l'estrade communale aux associations ou organismes à caractère culturel dont le siège social n'est pas basé à Bardos,
- de maintenir la gratuité pour les comités des fêtes et associations du territoire du Pays de Bidache.

Elle précise qu'un agent communal sera présent au moment de l'enlèvement de la scène et au retour de l'équipement afin de vérifier l'état du matériel loué.

Elle propose de fixer le tarif 2024 à 10€ l'élément.

Avant la location de la scène, l'utilisateur signera une convention de location avec la Mairie fixant la durée de la location et le tarif applicable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place à compter du 1^{er} juin 2024 la convention de location de l'estrade communale ;

FIXE le tarif de location à 10€ l'élément ;

AUTORISE la Maire à signer la convention avec chaque locataire.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

